

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE PRÉVENTION
DES RISQUES NATURELS MAJEURS**

**Subvention relative aux travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles
au fonds de prévention des risques naturels majeurs,
dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations**

au titre du III de l'article L. 561-3 du code de l'environnement

**FORMULAIRE « H »
APPLICABLE AUX
PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN À USAGE D'HABITATION**

Cette mesure du fonds de prévention des risques naturels majeurs permet le financement de travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés par les études de diagnostic de la vulnérabilité aux inondations dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par une collectivité territoriale et inscrits dans un programme d'action de prévention des inondations.

En application de l'article 5 du décret n°2018-514, aucun commencement d'exécution du projet¹ ne doit être opéré avant la date de réception de la demande de subvention.

1. IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION

Si le bénéficiaire est une personne morale :

Nom de l'organisme ou du bailleur :

Type d'organisme :
(SA, SARL, collectivité...)

N° SIRET :
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

Adresse du siège social de l'organisme ou adresse du bailleur :

Code postal : Commune :

Si le bénéficiaire est un particulier :

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM, Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

¹ - Le commencement se détermine à compter du premier acte juridique qui lie le bénéficiaire de l'aide au fournisseur ou au prestataire : bon de commande, devis signé, engagement écrit...

Téléphone :

Mél :

Date de naissance* :

Commune de naissance* :

Pays de naissance* :

** Données nécessaires pour le renseignement du logiciel de gestion budgétaire du Fonds de prévention des risques naturels majeurs*

2. LE CAS ÉCHÉANT, IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU DU MANDATAIRE

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mél :

Date de naissance* :

Commune de naissance* :

Pays de naissance* :

Agissant en tant que : ☐ représentant légal du bénéficiaire ☐ mandataire du bénéficiaire.

* Données nécessaires pour le renseignement du logiciel de gestion budgétaire du Fonds de prévention des risques naturels majeurs

3. DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

Localisation du projet :

Adresse :

Code postal

Commune :

Date prévisionnelle de début de réalisation du projet :

(format JJ / MM / AAAA)

Date prévisionnelle de fin de réalisation du projet :

(format JJ / MM / AAAA)

Description sommaire du projet (notamment identification des travaux demandés en référence au diagnostic...) :

4. DÉTAIL ET MONTANTS DES DÉPENSES PRÉVUS ET MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE

Il convient de joindre au présent formulaire le diagnostic de vulnérabilité aux inondations prévu au III de l'article L. 561-3 du code de l'environnement, ainsi qu'un devis daté non signé relatif aux travaux objets de la demande d'aide.

Rappel:

L'ensemble des investissements doivent avoir été identifiés dans le diagnostic de vulnérabilité aux inondations prévu au III de l'article L. 561-3 du code de l'environnement et correspondre à l'un des items de l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 septembre 2021 établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI).

Le taux maximal d'aide au titre du FPRNM est de 80 % de la dépense éligible. La contribution du fonds ne peut toutefois pas dépasser 36 000 € par bien ni être supérieure à 50 % de la valeur vénale du bien. Pour les immeubles collectifs, la détermination du plafond tient compte du nombre de logements et de parties communes.

Nature de la dépense	Montant en ☐ € T.T.C ☐ en € H.T (si le demandeur est une collectivité qui récupère la TVA)
TOTAL	
MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE AU TITRE DU FPRNM	

Valeur vénale ou estimée du (des) bien(s) à usage d'habitation (joindre les pièces justificatives) :

5. ENGAGEMENTS ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) :

demande à bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

atteste sur l'honneur :

- le cas échéant, avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente demande d'aide ;
- que les informations ou données portées dans la présente demande d'aide ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L. 113-12 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;
- le cas échéant, que l'organisme bénéficiaire de l'aide est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables ;
- que ce projet n'a pas reçu à ce jour de commencement d'exécution, et n'aura pas reçu de commencement d'exécution avant la date de réception par l'administration de la présente demande d'aide (le commencement se détermine à compter du premier acte juridique qui lie le bénéficiaire de l'aide au fournisseur ou au prestataire : bon de commande, devis signé, engagement écrit...);

m'engage à :

- fournir au service instructeur les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier ;
- utiliser la subvention qui m'est allouée pour la mise en œuvre de l'opération mentionnée dans la partie 3 ci-dessus ;
- conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire ;
- accepter et faciliter les contrôles ;

suis informé(e) que :

- en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, je devrai rembourser en tout ou partie les sommes perçues, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Fait à

, le

Signature du demandeur :

Si les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens, le dossier de demande d'aide comprend en outre une déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même.

6. MENTION LÉGALE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous transmettez ce formulaire.

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Le diagnostic listant les travaux à réaliser ;
2. Une attestation de contrat d'assurance mentionné au premier alinéa de l'article L125-1 du code des assurances en cours de validité pour les biens concernés ;
3. Un devis daté non signé présentant le coût des mesures et leur description ;
4. Une estimation datée de moins d'un an de la valeur vénale des biens concernés, établie par le propriétaire, un notaire ou un professionnel de l'immobilier ;
5. *En cas de sinistre déjà survenu :*
 - Une attestation de l'entreprise d'assurance du propriétaire indiquant le montant des indemnités versées au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et la nature des travaux de remise en état pour lesquels ces indemnités ont été versées ;
 - La copie des factures d'entreprises ayant réalisé ces travaux ou, dans le cas où ces travaux n'ont pas été réalisés, un devis détaillé permettant d'identifier les travaux de remise en état susceptibles de contribuer à la réalisation des opérations, études et travaux de prévention et le surcoût éventuel généré par ces derniers ;
6. *Dans le cas où la demande de subvention est formulée par un mandataire professionnel régi par la loi du 2 janvier 1970, dite loi « Hoguet » :*
 - 6.1. Une photocopie du mandat de gestion ;
 - 6.2. Une photocopie de la carte professionnelle « gestion immobilière » prévue à l'article 3 de la loi susvisée ;
 - 6.3. Le cas échéant, la répartition entre les différents bénéficiaires du financement public demandé ;
7. *Dans le cas où la demande de subvention est formulée par un mandataire non professionnel :*
 - 7.1. Une procuration sous seing privé dûment signée des deux parties ou la procuration autorisant un mandataire nommément désigné à prendre tous les engagements, à déposer le dossier et à recevoir, pour le compte du propriétaire tout courrier envoyé par lui ainsi que la subvention ;
 - 7.2. Le cas échéant, le procès-verbal de l'assemblée générale qui autorise le mandataire non professionnel à déposer la demande de subvention ;
 - 7.3. Le cas échéant, une copie du registre des co-propriétés correspondant à la co-propriété concernée par la demande de subvention ;
 - 7.4. Le cas échéant, la répartition entre les différents bénéficiaires du financement public demandé ;
8. *Dans le cas où la demande de subvention est formulée par un particulier :* copie de la pièce d'identité
9. *Dans le cas où la demande de subvention porte sur un bien utilisé dans le cadre d'activités professionnelles :* une attestation de la chambre d'agriculture, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers ou de tout autre organisme chargé de la tenue d'un registre de publicité légale indiquant la nature de l'activité exercée, son régime juridique et le nombre de salariés employés par la personne physique ou morale concernée à la date de la demande de subvention conformément à l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale et datée de moins d'un an ;
10. *Dans le cas où la demande de subvention est formulée par une collectivité territoriale :* Une copie de la délibération de la collectivité autorisant le projet envisagé ;
11. Un Relevé d'Identité Bancaire

RAPPEL DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

(décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement)

A – RÉCEPTION DU DOSSIER

Délivrance au pétitionnaire d'un accusé de réception. Aucun commencement du projet ne peut être opéré avant la date de réception de la demande de subvention.

B - RECEVABILITÉ DU DOSSIER

Lettre de l'administration au pétitionnaire dans un délai maximum de 2 mois² à compter de la date de dépôt. Cette lettre ne vaut pas promesse de subvention.

C - INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Délai maximum de 8 mois à compter de la date de réception de la demande de subvention.

► si avis favorable, notification par courrier de l'arrêté préfectoral d'attribution de subvention. Le pétitionnaire dispose d'un délai de 2 ans pour commencer les opérations.

Le pétitionnaire informe le service instructeur du commencement d'exécution des opérations.

Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

Le pétitionnaire dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date prévisionnelle d'achèvement du projet, indiquée dans la présente demande de subvention et reprise dans l'acte attributif de subvention, pour déclarer l'achèvement des opérations. Aucun paiement ne peut intervenir si ce délai n'est pas respecté.

► si avis défavorable, notification par courrier du refus d'attribution de subvention.

²

Ce délai est interrompu lors des demandes de pièces complémentaires